Coach Regatta
MARSEILLE

Avis de Course
Coach Regatta Marseille 2027

Dixième édition de l'Optimist Coach Regatta Marseille

Co-organisée par le Yachting Club Pointe Rouge et l'ASPTT Marseille Voile, l'Optimist Coach Regatta aura lieu du vendredi 22 au dimanche 24 janvier 2026

1. Règles :

1.1 La régate est régie par les « Règles de Course à la Voile ».
La règle 41 du chapitre 4 est complété par la 41(e) : « un bateau peut recevoir de l'aide à l'oral d'un entraîneur ».

1.2 Les instructions de course ainsi que toute modification sont faites par les comités techniques de l'YCPR et l'ASPTT.

1.3 S'il y a un conflit entre les langues, le texte Français fera foi.

1.4 Les instructions de course seront les instructions contenues dans les annexes des ICs, les instructions de voile standard et les instructions de course supplémentaires qui seront sur le panneau d'affichage officiel situé au YCPR.

2. Publicité :

Pas de règles sur la publicité.

3. Admissibilité et inscriptions :

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist.

3.2 Le critère d'admissibilité est la validation du comité technique du YCPR et de l'ASPTT.

3.3 Les inscriptions sont limitées à 170 coureurs.

3.4 Les pré-inscriptions en retard pourraient être acceptées par le YCPR et l'ASPTT sous conditions.

4. Frais d'inscription :

Les frais d'inscription sont de 70 € par coureur avant le 6 janvier 2027.
Les frais d'inscription seront majorés à partir du 7 janvier 2027 au prix de 90 €.

5. Programme :

5.1 Programme de la régate.

Vendredi 22 janvier :
14h00 : manches d'entrainement
17h00 – 18h00 : confirmation d'inscriptions

Samedi 23 janvier :
09h00 – 11h00 : confirmation d'inscriptions
11h00 : Réunion des coachs
12h30 : Premier signal d'avertissement
19h30 : Pasta Party

Dimanche 24 janvier :
8h30 : Réunion des coachs
10h00 : Premier signal d'avertissement
15h30 : Dernier signal d'avertissement
17h00 : Remise des prix

5.2 Nombre de courses : il n'y aura pas de restriction sur le nombre de courses.

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne se fera après 15h30.

6. Instructions de course :

Les instructions de course seront publiées le jeudi 15 janvier.

7. Lieu :

7.1 La pièce jointe A montre l'emplacement de la zone d'accueil.

7.2 La pièce jointe B montre l'emplacement de la zone de course.

8. Courses :

8.1 Parcours construit type IODA.

8.2 Les flottes seront réparties comme suit :
Flotte élite : 72 meilleurs minimes et 8 meilleurs benjamins de l'Opti Cup 2026.
Flotte espoir : minimes et benjamins.
Exceptions faites pour les étrangers selon le palmarès de chacun.

9. Système de pénalité :

9.1 Tous les coachs font partie du Jury
9.2 L'annexe P (infraction à la propulsion) s'applique, modifiée comme suit :
9.2.1 première pénalité : pénalité de **DEUX** tours
9.2.2 La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première

9.3 Pénalités et Action du jury sur l'eau :

Quand un bateau :

a) enfreint une règle du chapitre 2 ou la RCV 31 et n'effectue pas de pénalité,

b) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,

c) n'effectue pas correctement sa pénalité (RCV 44)

Les jurys pourront à titre pédagogique, dire qu'ils ont vu une faute en levant le pavillon rouge. Le coureur peut à ce moment-là réclamer en levant la main et/ou en hélant proteste pour que le jury agisse s'il a vu l'incident et s'il a pu déterminer qui est fautif.

Si le bateau concerné répare de lui-même immédiatement et qu'il n'a pas obtenu un avantage significatif la pénalité à effectuer sera de **UN** tour

Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité, le jury pourra le pénaliser en le signalant :

- par un coup de sifflet,
- en pointant vers lui un pavillon rouge, et
- en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité de **DEUX** tours.

9.4 Si un bateau pénalisé par un juge n'effectue pas de pénalité, il sera disqualifié sans instruction.

9.5 Les Jurys (coachs) doivent signaler aux bateaux arborant le pavillon jury les bateaux aillant enfreint une règle de l'annexe P (infraction à la propulsion) et toutes pénalités qui n'aurait pas été correctement effectué.

10. Classement :

10.1 1 course devra être validées pour valider la régate.

10.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10.3 Système de point à minima :

(a) Chaque bateau qui prend le départ et qui finit, et qui n'a pas ensuite abandonné ou été pénalisé ni obtenu réparation, doit recevoir les points égaux sa place obtenu lors de la course.

(b) Un bateau qui n'a pas pris le départ, qui n'a pas fini, qui a abandonné ou qui a e été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrive´ e correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la se´ rie plus un. Un bateau qui est pénalisé selon la règle 30.2 ou qui accepte une pénalité selon la règle 44.3(a) doit recevoir les points comme prévu dans la règle 44.3(c).

11. Bateaux accompagnateurs

L'organisation peut exiger des bateaux accompagnateurs qu'ils soient signalés d'un drapeau.

12. Prix

Les prix seront attribués comme suit : 1,2,3 garçons et filles de chaque groupe.

13. Clause de non-responsabilité

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir règle 4 des RCV, décision de courir. L'autorité organisatrice décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels ou de décès ayant lieu avant, pendant ou après la régate.

Tous les marins participent sous la responsabilité de leur entraîneur. L'entraîneur doit être désigné lors de l'inscription et doit toujours être présent sur la zone de course et sur l'eau quand ses coureurs y sont. Les entraîneurs sont responsables de leurs coureurs, avec un maximum de 10 coureurs par entraîneur.

14. Assurance :

Chaque bateau participant doit être affilié au tiers ou en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1 000 000 euros par incident ou équivalent.
La licence FFV fait office d'assurance pour les coureurs français.

15. Hébergement :

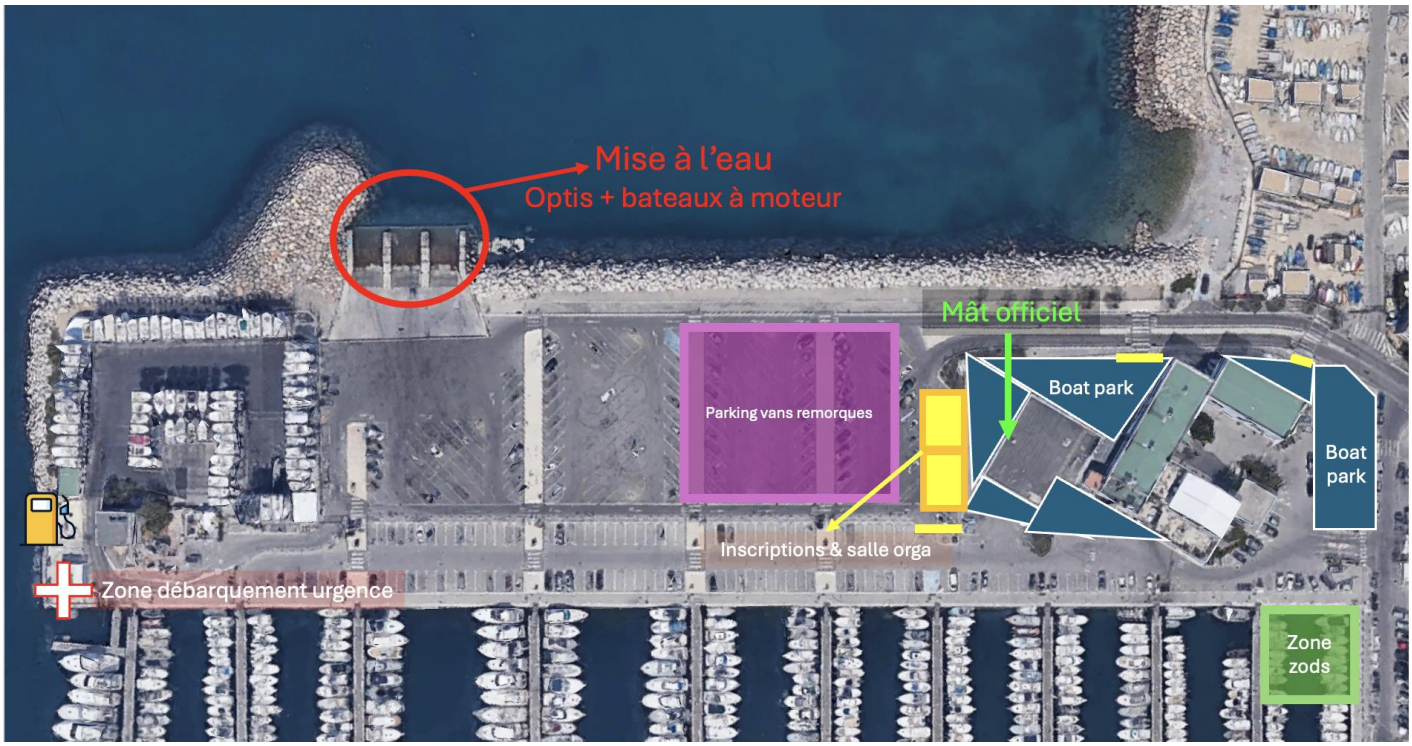
L'hébergement n'est pas fourni par l'organisation ; il est possible de trouver des appartements et hôtels sur ce lien http://www.ycpr.net/infos-pratiques.html

Vous pouvez aussi nous contacter pour des conseils à coachregatta13@gmail.com

16. Location de semi-rigides:

Nous contacter à coachregatta13@gmail.com

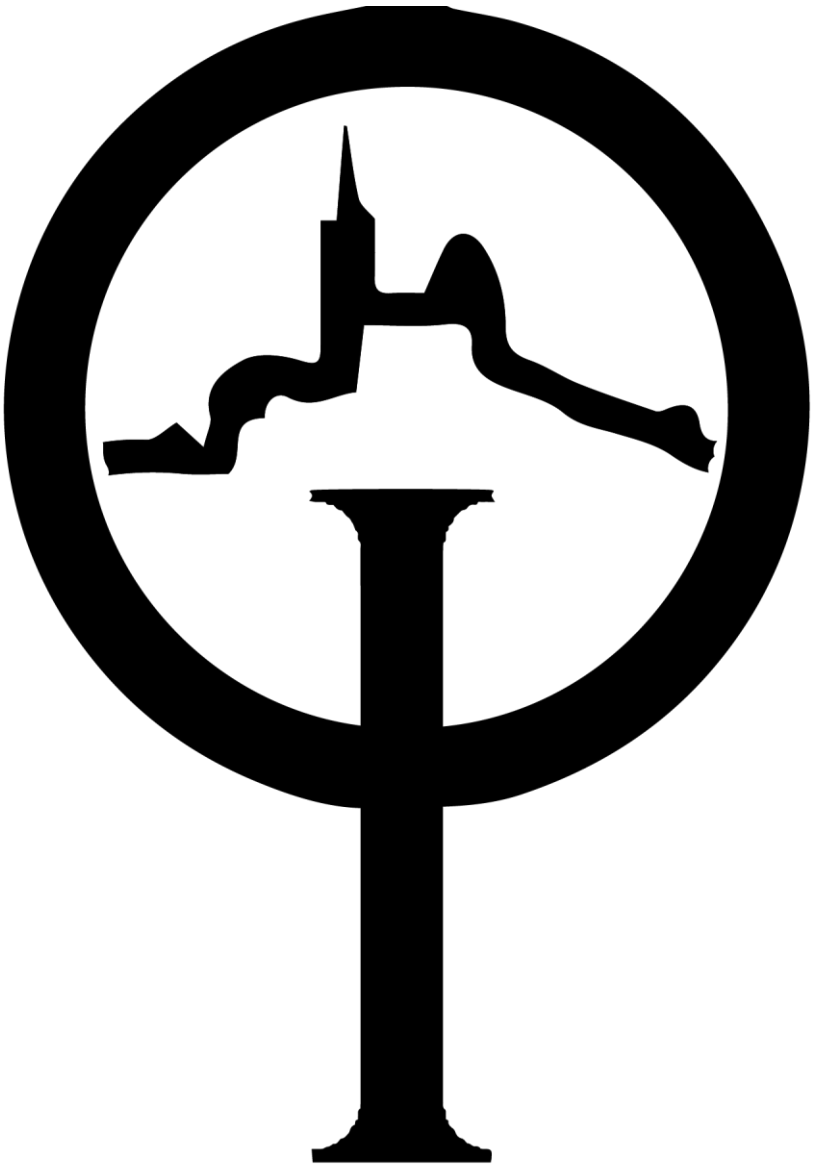
Pièce jointe A : zone d'accueil



En fonction de la météo, le départ pourra se faire depuis l'espace « voile légère » côté plage

Pièce jointe B : zone de courses





Coach Regatta MARSEILLE